



Bulletin Officiel

N° 5540 Lundi 05 Février 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

FUSION ABSORPTION PAR TUNISIE LEASING DE SA FILIALE TUNISIE FACTORING

TUNISIE LEASING 2-5

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

CIL 2017-2 6-9
 HANNIBAL LEASE 2017-3 10-14
 ATL 2017-2 15-19
 TUNISIE LEASING 2017-2 20-24

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE -GROUPE BPCE- 25

PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB SUB 2011 » 26

COMMUNIQUE DE PRESSE

STB 27-29
 CARTHAGE CEMENT 30

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

STEG INTERNATIONA SERVICES 31

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

33-34

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE I

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31/12/2017

- ATIJARI VALEURS SICAV
- ATIJARI PLACEMENTS SICAV
- SICAV BH PLACEMENTS

AVIS DE SOCIETES

**Fusion absorption par Tunisie Leasing
de sa filiale Tunisie Factoring**

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Les indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 4^{ème} trimestre 2017 viendront compléter les informations contenues dans le présent prospectus, au plus tard le 20 janvier 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Tunisie Leasing

Siège social : Centre Urbain Nord, Av Hédi Karray -1082 Tunis Mahrajène-

1. Aspect économique de l'opération :

L'opération envisagée consiste en un regroupement par Tunisie Leasing de l'une de ses filiales. Cette opération prendra la forme d'une fusion absorption par Tunisie Leasing de sa filiale, la Société Tunisie Factoring qu'elle détient à 100% ; fusion dite simplifiée.

2. Date d'approbation du principe de fusion

Les conseils d'administration de Tunisie Leasing réuni en date du **25 août 2015** et celui de Tunisie Factoring réuni en date du **27 juillet 2017** ont donné leur accord de principe à l'effet de procéder à une fusion par voie d'absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing.

3. Dates des assemblées générales appelées à approuver l'opération :

Les assemblées Générales Extraordinaires appelées à approuver l'opération de fusion absorption seront tenues comme suit :

- Le **11/12/2017** : date de la tenue de l'AGE de Tunisie Factoring en vue d'apporter, au titre de la fusion, à la société Tunisie Leasing la totalité de son patrimoine, moyennant la prise en charge par la société absorbante l'intégralité du passif de Tunisie Factoring ainsi que les frais entraînés par la dissolution de celle-ci.
- Le **12/12/2017** : date de la tenue de l'AGE de Tunisie Leasing en vue de décider la fusion par absorption de Tunisie Factoring et l'affectation d'un Boni de Fusion.

4. Motifs et buts de l'opération

L'opération de fusion absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing présente pour le groupe de multiples avantages :

- Suite -

- Mutualiser plusieurs fonctions support comme la comptabilité, la trésorerie, les ressources humaines, l'audit interne, le management du risque et l'informatique, ce qui permettra de réaliser des économies d'échelle importantes.
- Eviter les doubles charges de gouvernance et de contrôle à plusieurs niveaux : Conseil d'Administration, Comités émanant des Conseils, Direction Générale, Commissariat aux Comptes.
- Assurer un meilleur suivi des engagements des deux activités (leasing et factoring) qui souvent concernent des relations communes
- Renforcer et rendre plus efficace la synergie des équipes commerciales.
- Optimiser la gestion des ressources humaines en favorisant l'interchangeabilité des cadres entre les départements du Leasing et Factoring.
- Augmenter les fonds propres de Tunisie Leasing à hauteur du boni de liquidation.

5 - Agrément de la Banque Centrale de Tunisie

Conformément aux dispositions des articles **24** et **30** de la loi **n°2016-48** du **11 juillet 2016** relative aux banques et aux établissements financiers, la commission d'agrément auprès de la Banque Centrale de Tunisie a donné en date du **23 Novembre 2017** à l'opération de fusion absorption de Tunisie Factoring par Tunisie Leasing son agrément de principe.

6 - Date d'effet de la fusion

La fusion prend effet à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui va décider l'opération de fusion.

Tous les éléments d'actif et de passif recensés et évalués à la date du 31 décembre 2016 de la société Tunisie Factoring, seront apportés par elle au titre de la fusion. En revanche, toutes les opérations actives et passives effectuées par la société Tunisie Factoring depuis le **1^{er} janvier 2017** et jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société « Tunisie Leasing ».

A cet effet, tous les comptes comptables du dernier exercice de Tunisie Factoring, société absorbée, afférente à la période courue depuis le 1er janvier 2017 et jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront remis à la société « Tunisie Leasing », société absorbante.

7 - Evaluation des sociétés fusionnantes :

L'évaluation des **sociétés fusionnantes Tunisie Leasing et Tunisie Factoring** a été effectuée par la société « DELTA CONSULT », société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2016.

a. Evaluation de la société absorbante Tunisie Leasing :

L'évaluation de la société absorbante Tunisie Leasing a été réalisée selon deux méthodes différentes :

- La méthode de l'actif net réévalué
- La méthode des superprofits

- Suite -

Méthode	Valeur de l'entreprise en KDT	Valeur de l'action en DT
Méthode basée sur l'actif net réévalué	160 403	17,823
Méthode basée sur l'actualisation des super profits	195 312	21,701
Valeur moyenne	177 857	19,762

a. Evaluation de la société absorbée Tunisie Factoring :

L'évaluation de la société absorbée Tunisie Factoring a été réalisée selon deux méthodes différentes :

- La méthode de Discounted Cash Flow (DCF)
- La méthode des superprofits

Méthode	Valeur de l'entreprise en KDT	Valeur de l'action en DT
Méthode des Discounted Cash Flow	22 171	22,171
Méthode basée sur l'actualisation des super profits	28 347	28,347
Valeur moyenne	25 259	25,259

Les valeurs retenues

Le prix retenu de Tunisie Leasing est de **19,762 DT**.

Le prix retenu de Tunisie Factoring est de **25,259 DT**.

8-La parité d'échange :

Le rapport d'échange des titres est fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de Tunisie Factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de Tunisie Factoring (estimée à **25,259 DT**) et la valeur par action de Tunisie Leasing (estimée à **19,762 DT**).

Il résulte de ce rapport d'échange que le un million (**1.000.000**) d'actions composant le capital de Tunisie Factoring devrait recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cents quatre vingt mille (**1.280.000**) actions à créer par la société Tunisie Leasing.

Toutefois et du fait que la société Tunisie Leasing est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle renonce à exercer des droits à l'attribution de ses propres actions et qu'il n'y a pas donc lieu à créer des actions en rémunération des actifs nets apportés.

9-Conséquences de la fusion absorption pour la société absorbante et ses actionnaires:

b. Incidence sur les capitaux propres :

- Suite -

L'opération de fusion engendrera un 'Boni de fusion' qui sera comptabilisé au niveau des capitaux propres de Tunisie Leasing.

En effet l'apport net de Tunisie Factoring à Tunisie Leasing s'élevant à la somme de **25.259.146 DT** et le montant de la participation de TL au capital de Tunisie Factoring étant de **11.087.997¹ DT**, la différence entre ces deux sommes, soit **14.171.149 DT** représente le montant prévu du Boni de fusion qui sera inscrit au bilan de Tunisie Leasing dans un compte "Boni de fusion" au niveau des fonds propres.

	Nombre de titres	Capital social (en DT)	Boni de fusion
Situation de départ	9 000 000	45 000 000	-
Conséquences du nombre total de titres créés	-	-	-
Conséquence des titres annulés	-	-	14 171 149
Situation après l'opération	9 000 000	45 000 000	14 171 149

a. Incidence sur la situation comptable de Tunisie Leasing :

- L'annulation des titres de Tunisie Factoring détenus par Tunisie Leasing pour **9.757 KDT** et ce, compte tenu des rachats à réaliser pour ramener sa participation à 100% ;
- La constatation d'un Goodwill pour **4.290 KDT** amortissable sur 20 ans à partir de 2017 ;
- La constatation d'un passif d'impôt différé pour **923 KDT**, relatif aux plus-values de fusion, à rapporter au résultat fiscal de Tunisie Leasing sur une durée de 5 ans ; et
- La comptabilisation d'un boni de fusion pour **14.171 KDT** parmi les capitaux propres.

b. Incidence sur le calcul du bénéfice net par action

Suite à l'opération de fusion absorption, le bénéfice net par action affiche une hausse de **2,22%**.

	2016 pro forma	2016	2015
Résultat net	12 906 985	12 626 858	9 499 371
Nombre d'actions	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Bénéfice par action	1,43	1,40	1,06

Le prospectus relatif à la présente opération visé par le CMF en date du 4 Décembre 2017 sous le n°17-0989 du sera mis à la disposition du public et des actionnaires, sans frais, auprès de Tunisie Leasing, Centre Urbain Nord avenue Hedi Karray -1082 Tunis Mahrajène-, l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs, Immeuble Integra, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène- et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

¹ C'est la valeur de la participation de TL au capital de TF de **9 757 418 DT** (Soit **93,34%** du capital) au 31/12/2016 majorée par un montant de **1 330 579 DT** représentant le coût d'acquisition du reliquat des actions de TF (**6,66%** du capital) suite à une transaction boursière en date du 06/10/2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-2 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **16 mai 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2017, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **18 août 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a délégué au Président Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Président Directeur Général a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2017/2 » comme suit :

- Montant : 15 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,95% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-2 »

Montant : 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2017/2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7.95%** brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,95%** l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-2 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 mars 2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 mars 2018**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 mars 2023**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/03/2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15 janvier 2018** et clôturées au plus tard le **15 mars 2018**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 mars 2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13 avril 2018**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15 janvier 2018** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2017/2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **13 novembre 2017**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **16 novembre 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2017/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0992 en date du 28 décembre 2017, du document de référence « CIL 2017 » enregistré par le CMF sous le n° 17-007 en date du 28 décembre 2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</p>
--

Emprunt Obligataire «HL 2017-3»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **15/11/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « HL 2017-03 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- | | |
|----------------------------|--|
| a. Montant de l'emprunt | :30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars; |
| b. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation ; |
| c. Forme de l'obligation | : les obligations sont nominatives ; |
| d. Prix d'émission | :100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription; |
| e. Durée et Taux d'intérêt | :Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : fixe 8,0% brut l'an et/ou variable (TMM+2,4%) brut l'an au choix du souscripteur ;
Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : 8,25% brut l'an; |
| f. Amortissement | :les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année pour la catégorie A et à la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire « HL 2017-03 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptible d'être porter 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2017-03 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/12/2017** et clôturées au plus tard le **26/01/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/01/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/01/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **01/03/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/12/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 430 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 120 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2017-3 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/01/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **26/01/2018**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Suite -

✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,4%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **240** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Janvier** de l'année N-1 au mois de **Décembre** de l'année N-1.

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,0%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26/01/2023** pour la catégorie A et le **26/01/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **26 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **26/01/2019**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/01/2019** pour la catégorie A et le **26/01/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,0%** l'an pour la catégorie A et **8,25%** l'an pour la catégorie B

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à 4,692%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,092%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,4%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- Suite -

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «HL 2017-3» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,720** années pour la catégorie A et **4,238** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 26 Juillet 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **10/11/2017**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2017-03 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2017-03 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2017-03 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe. Et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux indexé sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2017-3 » visée par le CMF en date du 30/11/2017 sous le numéro 17-0987, du document de référence «HL 2017» enregistré par le CMF en date du 03/08/2017 sous le n°17-003 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/11/2017 sous le n° 17-003/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis , ainsi qu'auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA, sis à Green Center- Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA www.macsa.com.tn

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ATL 2017-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion en date du **23/05/2017**, d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a fixé les caractéristiques de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 » selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,65%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM+2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,95%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2017-2 ».

Montant : 30.000.000 dinars divisé en **300.000 obligations** de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **7,65%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **7,95%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,65%** l'an pour la catégorie A et **7,95%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à **4,692%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,042%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,35%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,730 années** et de **4,262 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/12/2017** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/03/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300.000 obligations.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **02/03/2018**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **16/03/2018**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **16/03/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/03/2023** pour les catégories A et B et le **02/03/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 Mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/03/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **02/03/2019** pour les catégories A et B et le **02/03/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/12/2017** auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et auprès de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse sis au Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2017-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **21/11/2017**, la note à long terme « **BBB- (tun)** » à l'emprunt obligataire « ATL 2017-2».

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse BNA CAPITAUX de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « ATL 2017-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **17-0988** en date du **30 novembre 2017**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001** et des indicateurs d'activité de la société relatifs au quatrième trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération, le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène, de la BNA Capitaux intermédiaire en Bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en Bourse – Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis, sur le site internet du CMF (www.cmf.tn) et sur le site internet de l'ATL (www.atl.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-2 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **22/08/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+2,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,95% brut l'an et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 8,20% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-2 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/11/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **08/02/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/02/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/02/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **22/02/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/11/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences de : Tunis Centre Urbain, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligatoire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 180,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-2 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligatoire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **08/02/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **08/02/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-2» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 8,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **08/02/2023** pour la catégorie A et le **08/02/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **8 février de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **08/02/2019**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **08/02/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **08/02/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,95% l'an pour la catégorie A et de 8,20% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,692% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,992%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-2» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 années** pour la catégorie A et **4,242 années** pour la catégorie B.

Garantie :Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences : Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente émission en date du **30 octobre 2017**.

Notation de la société: En date du **6 octobre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

- Suite -

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 10/11/2017 sous le n° 17-0986, du document de référence « Tunisie Leasing 2017 » enregistré auprès du CMF en date du 10/11/2017 sous le n° 17-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integre Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2017.

AVIS DE SOCIETES

**AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**BANQUE TUNISO KOWEITIENNE
-Groupe BPCE-**

Société Anonyme au capital de 100.000.000DT
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V -1001-Tunis

La BANQUE TUNISO KOWEITIENNE –BTK- informe tous ses actionnaires et le public que l'augmentation en numéraire du capital social décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **07 novembre 2017** (Objet de la notice d'information parue au Bulletin Officiel du CMF n°5489 du **22 Novembre 2017**) a été réalisée et ce, par l'émission au pair de **1 000 000** (un million) d'actions nominatives nouvelles de **100 DT** (cent dinars) chacune.

Les actions nouvelles émises en numéraire ont été souscrites et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **200 000 000** dinars divisé en **2 000 000** actions nominatives de nominal **100** dinars chacune.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB SUB 2011 »

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des souscripteurs à l'emprunt obligataire «STB SUB 2011 catégories A et B », que le remboursement en capital et le règlement des intérêts pour les catégories A et B, aux taux respectifs de 6,1% et (TMM+1,3)%, relatifs à l'échéance du 27 janvier 2018, seront effectués à partir du **lundi 29 janvier 2018**, auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de compte par le biais de TUNISIE CLEARING comme suit :

STB SUB 2011 catégorie A :

- Principal par obligation : 14,290 DT
- Intérêt brut par obligation : 1,742 DT
- Total brut par obligation : 16,032 DT

STB SUB 2011 catégorie B :

- Principal par obligation : 10,000 DT
- Intérêt brut par obligation : 3,078 DT
- Total brut par obligation : 13,078 DT

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

Siège social : Rue Hédi Nourira -1001 Tunis-

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

**DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES INTERETS
DES PETITS ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STB**

I. Objet :

La Société Tunisienne de Banque se propose de désigner, par voie d'appel à candidatures, un Administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires devant siéger à son Conseil d'Administration.

Les candidats au poste d'Administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires au Conseil d'Administration de la STB doivent retirer les "Termes de Référence" auprès du Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés au 4^{ème} étage du siège de la STB ou à télécharger sur le site Web de la STB : www.stb.com.tn – (Formulaires utiles).

II. Conditions de participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent se conformer aux conditions suivantes :

II.1. Conditions juridiques

Le candidat au poste d'administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires doit satisfaire aux conditions légales ci-après :

- *Justifier une participation **ne dépassant pas** :*
 - ***0,5 %** du capital social de la STB pour les **candidats actionnaires** personnes physiques ou personnes morales*
 - ***5 %** pour les **actionnaires institutionnels**.*
- *Ne doit pas être privé de ses droits civils*
- *Ne doit pas être parmi les cas énoncés par l'article 193 du Code des sociétés commerciales et par l'article 60 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers,*

II.2. Conditions relatives aux conflits d'intérêts

Le candidat au poste d'administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires:

- *Ne doit pas être déjà représenté au sein du Conseil d'Administration de la STB,*
- *Ne doit pas avoir, directement ou indirectement, de litiges en cours ni d'antécédents judiciaires avec la STB.*
- *Ne doit pas être salarié de la STB.*

- Suite -

II.3. Conditions de compétence

Le candidat doit posséder les qualifications requises lui permettant d'accomplir convenablement sa mission de membre du Conseil d'Administration de la STB. Il doit avoir, à cet égard, une compréhension appropriée des différents types d'activités financières importantes de la Banque avec une expérience souhaitée dans le domaine bancaire et une capacité d'analyse développée.

A cet égard, le candidat doit, obligatoirement, disposer de diplômes obtenus dans des spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou juridiques ou les sciences de gestion.

III. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter, obligatoirement, les documents ci-après :

- *une demande de candidature au nom de Madame la Présidente du Conseil d'Administration de la STB ;*
- *le curriculum vitae du candidat ;*
- *lettre de motivation*
- *une copie de la carte d'identité nationale ou une copie du registre de commerce pour les personnes morales,*
- *la fiche signalétique dûment remplie et signée (dont modèle en annexe 1 des "Termes de Référence") ;*
- *une déclaration sur l'honneur, dûment signée, certifiant que le candidat déclare ne pas être frappé des interdictions prévues par l'article 193 du Code des sociétés commerciales et de l'article 60 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 (dont modèle en annexe 2 des "Termes de Référence") ;*
- *quittance fiscale (attestation fiscale)*
- *(les) attestation(s) du nombre d'actions à la date d'envoi de la demande de candidature ;*
- *les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou juridiques ou les sciences de gestion) ;*
- *un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les trois mois (fournir éventuellement un récépissé de dépôt de la demande du bulletin n°3 en attendant sa délivrance par les autorités compétentes).*

Et éventuellement :

- *Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter, (dont modèle en annexe 3 des "Termes de Référence")*
- *les documents justifiant l'expérience du candidat dans le domaine bancaire et financier et sa désignation dans un poste d'administrateur*

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents cités ci-dessus ou parvenu après les délais impartis sera automatiquement éliminé.

Les candidats s'engagent à remettre à la STB tout document qu'elle juge indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature. Les documents demandés doivent parvenir à la Banque par courrier électronique et/ou postal ou par porteur, contre décharge, au plus tard dans les deux jours ouvrables qui suivent l'envoi de la demande de complément d'informations.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la STB, par écrit, selon l'un des deux modes suivants : (1) Fax : 70 143 354 – (2) E-mail : n.frini@stb.com.tn

- Suite -

III. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit parvenir à la STB par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge (le cachet de la banque faisant foi) à l'adresse suivante :

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Bureau d'Ordre Central
Rue Hédi Noura - 1001 Tunis

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Madame la Présidente du Conseil d'Administration de la STB, doit porter la mention apparente suivante :

A ne pas ouvrir
Appel à candidatures - Réf. 01/2018
Désignation d'un administrateur représentant les intérêts
des petits actionnaires au Conseil d'Administration de la STB

*La date limite de la réception des dossiers de candidatures est fixée au **20 février 2018***

IV. CHOIX DU CANDIDAT REPRESENTANT DES PETITS ACTIONNAIRES

Les candidats seront choisis après dépouillement des dossiers parvenus dans les délais fixés dans l'avis d'appel à candidatures et compte tenu de la satisfaction des conditions d'éligibilité et conformément à la méthodologie de dépouillement telle que présentée en annexe 4 des "Termes de Référence".

Les candidats retenus seront informés avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2017.

V. ELECTION DU REPRESENTANT DES INTERETS DES PETITS ACTIONNAIRES

Le représentant des intérêts des petits actionnaires sera élu par les actionnaires personnes physiques ou morales détenant individuellement au plus 0.5% du capital de la STB et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital de la STB, au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2017.

La date et le lieu de l'assemblée générale élective pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires seront portés à la connaissance des actionnaires par publication dans les bulletins du Conseil du Marché Financier, de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le site web de la STB et dans deux quotidiens locaux dont un en langue arabe.

Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la STB ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital social de la STB pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et de plus de 5% pour les actionnaires institutionnels, s'abstiendront de voter.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT

SIEGE SOCIAL: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

CARTHAGE CEMENT, informe ses actionnaires et le public qu'à la date du 1^{er} Février 2018, la société a achevé le chargement du premier navire de clinker (38000 Tonnes) destiné à l'exportation sur l'Afrique subsaharienne dans les meilleures conditions et délais, à partir du port de la Goulette.

Cette première livraison sera alternée par d'autres, et ce en exécution d'un premier contrat portant sur l'exportation de (350 000 Tonnes) de clinker en 2018.

Cette opération a un impact significatif sur la rentabilité et la liquidité de la société.

**Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

STEG International Services

Siège social : Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, les Berges du lac, 2046 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société "STEG INTERNATIONAL SERVICES" sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 20 février 2018 à 9H00 à la nouvelle adresse de STEG-IS, sis aux Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, les Berges du lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Modification du siège social.
- 2 - Modification corrélative des Statuts.

Les documents concernant cette assemblée sont à la disposition des Actionnaires à la nouvelle adresse de STEG-IS sus indiquée et durant le délai légal.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	171,533	171,593		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	116,287	116,331		
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	99,394	99,428		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	101,667	101,702		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	102,677	102,708		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,314	15,319		
7	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	111,992	111,913		
8	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,101	1,102		
9	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	100,956	100,988		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
10	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,574	1,575		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
11	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	41,683	41,696		
12	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,401	56,417		
13	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	122,771	123,190		
14	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	120,001	120,754		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
15	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	145,010	146,092		
16	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	533,122	535,754		
17	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	125,038	125,444		
18	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	135,095	135,483		
19	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	139,902	140,480		
20	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	120,263	120,132		
21	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	112,363	113,264		
22	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	162,222	163,082		
23	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	96,258	97,206		
24	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	101,985	102,342		
25	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	158,995	160,081		
26	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	140,066	141,040		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	109,595	110,529		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	110,602	111,665		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	22,013	22,223		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
30	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2337,653	2340,945		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	120,955	122,730		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	155,395	156,363		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	178,322	180,980		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	16,981	17,348		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5219,686	5272,374		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,735	2,746		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,359	2,368		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,254	1,259		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,118	1,123		
40	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,132	1,140		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,130	1,139		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	121,191	122,783		
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	119,506	120,221		
44	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1056,359	1078,272		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,231	11,423		
46	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,396	10,545		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	108,698	108,737
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	103,421	103,452
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,266	105,706	105,744
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	103,213	103,248
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,389	104,903	104,945
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	107,781	107,815
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,822	105,301	105,341
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	102,166	102,195
55	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	103,871	103,902
56	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	104,746	104,783
57	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	103,889	103,922
58	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999	107,448	107,487
59	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	105,441	105,474
60	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	104,354	104,386
61	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,757	103,188	103,225
62	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	104,585	104,597
63	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	103,404	103,447
64	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024	104,449	104,485
65	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	105,754	105,790
66	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	103,489	103,523
67	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	103,462	103,499
68	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	105,716	105,749
69	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	10/05/17	3,739	102,452	102,833	102,865
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>								
70	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,676	10,680
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	104,238	104,268
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	104,714	104,752
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	105,402	105,438
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,488	10,491

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	60,725	61,243
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,811	100,114	101,245
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,758	17,869	17,885
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	297,226	310,362	311,917
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,239	30,378
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2411,166	2427,056
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	74,866	75,335
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	56,522	56,727
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	111,723	112,879
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	99,814	101,384

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,990	11,000	11,023
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	11,810	11,849
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	14,951	15,035
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	13,798	13,969
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	14,697	14,858
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	12,839	12,954
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	147,896	153,000	153,907
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	141,068	144,061	144,618
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	8,828	8,927
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	114,118	115,629
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	87,848	88,493
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	90,804	91,378
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	97,613	97,708
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	17/04/17	1,206	102,804	107,674	109,557
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	97,248	97,598
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,061	10,153
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	100,680	101,155
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	154,546	163,550	165,416

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	104,743	106,104
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	110,835	110,810
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	111,437	111,686
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	206,856	209,273
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	188,644	190,167
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	160,830	161,483
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	22,436	22,830
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	143,681	144,529
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	114,583	114,801
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9060,164	9164,030
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	80,707	79,949
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1013,946	1031,363
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	5711,448	5823,613
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5139,029	5166,980
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	101,395	101,439

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	118,952	120,280
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	11091,766	11577,271	11712,756

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.org.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public du fonds « FCP BH CEA » et le déclassement des fonds « FCP AMEN PERFORMANCE », « FCP AMEN PREVOYANCE » et « FCP VALEURS QUIETUDE 2017 », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Mol, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAL -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAL -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

ATTIJARI VALEURS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » arrêté au 31 Décembre 2017.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Décembre 2017, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Décembre 2017.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes :

- Comme indiqué dans la note aux états financiers n° 4-3, la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. Ainsi, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 juin 2017, a décidé l'ouverture de la phase de liquidation de la société. En conséquence, la société n'est plus en situation de respect des ratios réglementaires.

- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n° 4-4 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, la charge encourue par la société « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 3 463 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 30 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :

CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 31/12/2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	228 348	651 817
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		228 348	508 018
b - Obligations et Valeurs assimilées		-	143 800
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		786 381	442 993
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	3-4	786 381	442 993
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 014 729	1 094 810
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	4 521	4 740
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	233 856	243 970
TOTAL PASSIF		238 377	248 710
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	768 641	833 242
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	7 712	12 858
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		6	3
b - Sommes distribuables de l'exercice		7 706	12 855
ACTIF NET		776 352	846 100
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 014 729	1 094 810

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	1 364	25 374	1 793	73 720
a - Dividendes		-	18 942	-	55 613
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 364	6 432	1 793	18 107
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	2 732	9 429	1 778	22 320
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 096	34 803	3 571	96 040
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	-3 309	-13 432	-3 527	-37 014
REVENU NET DES PLACEMENTS		786	21 370	44	59 025
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	-2 521	-13 665	-2 868	-12 849
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 735	7 706	-2 823	46 177
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	-	-1 224	-33 321
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-1 735	7 706	-4 047	12 855
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-	1 224	33 321
* Variation des +/- values potentielles sur titres		11 425	-53 589	-8 778	-264 486
* +/- values réalisées sur cession des titres		-19 368	-8 323	47 243	66 098
* Frais de négociation de titres		-690	-2 689	-421	-8 334
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-10 368	-56 896	35 221	-160 545

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>				
<u>des opérations d'exploitation</u>				
a - Résultat d'exploitation	-1 735	7 706	-2 823	46 177
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	11 425	-53 589	-8 778	-264 486
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-19 368	-8 323	47 243	66 098
d - Frais de négociation de titres	-690	-2 689	-421	-8 334
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-12 852	-	-37 256
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>				
a - Souscriptions	-	-	-	13 508
* Capital	-	-	-	13 757
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-448
* Régularisations des sommes distrib.	-	-	-	199
* Droits d'entrée	-	-	-	-
b - Rachats	-	-	-64 120	-1 804 348
* Capital	-	-	-69 876	-1 925 326
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	6 980	154 504
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-1 224	-33 526
* Droits de sortie	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-10 368	-69 748	-28 899	-1 988 641
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a - En début de période	786 721	846 100	874 999	2 834 741
b - En fin de période	776 352	776 352	846 100	846 100
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a - En début de période	6 504	6 504	7 017	20 538
b - En fin de période	6 504	6 504	6 504	6 504
VALEUR LIQUIDATIVE	119,365	119,365	130,089	130,089
DIVIDENDE DISTRIBUE	-	1,976	-	1,814
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-1,32%	-6,72%	4,32%	-4,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31/12/2017

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2017, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2017, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2017, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3-1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 228 348 DT contre 651 817 DT au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Coût d'acquisition	284 690	650 770
- Actions et droits rattachés	89 564	469 588
- Titres OPCVM	195 126	41 182
- Obligations et valeurs assimilées	-	140 000
Plus ou moins values potentielles	-56 342	-2 752
- Actions et droits rattachés	-54 345	-3 073
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
- Titres OPCVM	-1 997	321
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	-	3 799
Total	228 348	651 817

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 1 364 DT pour la période allant du 01/10/2017, au 31/12/2017, contre un montant de 1 793 DT pour la même période en 2016, et se détaillent ainsi :

Libellé	4 ^{ème} Trimestre 2017	31/12/2017	4 ^{ème} Trimestre 2016	31/12/2016
- Revenus des actions	-	10 967	-	50 786
- Revenus des Titres OPCVM	-	7 975	-	4 827
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	1 364	6 432	1 793	18 107
Total	1 364	25 374	1 793	73 720

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2017, au 31/12/2017, à 2 732 DT contre 1 778 DT pour la période du 01/10/2016, au 31/12/2016, et représente le montant des intérêts sur le compte courant.

Libellé	4 ^{ème} Trimestre 2017	31/12/2017	4 ^{ème} Trimestre 2016	31/12/2016
- Intérêts/ compte courant	2 732	9 429	1 778	10 662
- Intérêts/ Dépôt à terme	-	-	-	11 658
Total	2 732	9 429	1 778	22 320

3-4 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 786 381 DT contre 442 993 DT au 31/12/2016, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Avoir en banque	784 240	441 835
- Sommes à l'encaissement	14	14
- Sommes à régler	-622	-623
- intérêts sur compte courant	2749	1 767
Total	786 381	442 993

3-5 Note sur le capital

<u>- Capital au 30/09/2017</u>	
- Montant	777 274
- Nombre de titres	6 504
- Nombre d'actionnaires	43
<u>Souscriptions réalisées</u>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
<u>Rachats effectués</u>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
<u>Autres effets s/capital</u>	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	11 425
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-19 368
- Frais de négociation de titres	-690
<u>- Capital au 31/12/2017</u>	
- Montant	768 641
- Nombre de titres	6 504
- Nombre d'actionnaires	43

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Sommes distribuables de l'exercice	7 706	12 855
Sommes distribuables des exercices antérieurs	6	3
Total	7 712	12 858

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 4 521 DT contre un solde de 4 740 DT au 31/12/2016, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
-Gestionnaire	2 321	2 475
-Dépositaire	2 200	2 265
Total	4 521	4 740

3- 8 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 233 856 DT contre un solde de 243 970 DT au 31/12/2016, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	2434	4 412
-Honoraire liquidateur	2 977	-
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 041	15 041
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 837
- Dividende à payer exercice 2004	26 980	26 980
- Dividende à payer exercice 2005	7 249	7 249
- Dividende à payer exercice 2006	5 866	5 866
- Dividende à payer exercice 2007	8 069	8 069
- Dividende à payer exercice 2008	4 979	4 979
- Dividende à payer exercice 2009	12 832	12 832
- Dividende à payer exercice 2010	8 842	8 842
- Dividende à payer exercice 2011	7 171	7 171
- Dividende à payer exercice 2012	6 635	6 635
- Dividende à payer exercice 2013	7 720	7 720
- Dividende à payer exercice 2014	7 701	7 701
- Dividende à payer exercice 2015	5 770	5 770
- CMF à payer	35	72
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	14 737	26 361
- TCL à régulariser	12423	12 423
- Etat à payer	1 093	545
Total	233 856	243 970

3-9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/10/2017 au 31/12/2017, à 3 309 DT contre 3 527 DT pour la même période en 2016, et se détaille ainsi :

Libellé	4^{ème} Trimestre 2017	31/12/2017	4^{ème} Trimestre 2016	31/12/2016
- Rémunération du gestionnaire	2 324	9 434	2477	25 998
- Rémunération du dépositaire	985	3 998	1 050	11 016
Total	3 309	13 432	3 527	37 014

3-10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/10/2017, au 31/12/2017, à 2 521 DT contre 2 868 DT pour la même période en 2016, et se détaille ainsi:

Libellé	4^{ème} Trimestre 2017	31/12/2017	4^{ème} Trimestre 2016	31/12/2016
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire (CAC)	1538	6100	2 514	10 000
- Honoraire du Liquidateur	-126*	2976	-	-
- Redevance CMF	197	800	210	2 203
- Services Bancaire et Autres charges	45	146	27	94
-Contribution conjoncturelle	872	3 463	-	-
- TCL	-5**	180	117	552
Total	2 521	13 665	2 868	12 849

*suite au retraitement de l'abonnement de la charge du liquidateur sur la durée de son mandat (une année) au lieu de l'abonnement total de la charge sur l'exercice 2017.

**suite à la régularisation de la TCL.

4- AUTRES INFORMATIONS

4-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au 31/12/2017, s'élève à 9 434 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2017, s'élève à 3 998 DT TTC.

4- 3 Evénements significatif de l'exercice

La société « ATTIJARI VALEURS SICAV » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. L'assemblée Générale Extra Ordinaire tenue le 20 Juin 2017, a décidé l'ouverture de la phase de liquidation de la société et la nomination de Monsieur « AYMEN EL ABED » en tant que liquidateur de la société.

4- 4 Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées. Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité. En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 3 463 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017, et a été payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Annexe I

PORTEFEUILLE AU 31/12/2017

Désignation du Titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif	% K EMIS
ACTIONS & DROITS RATTACHES		89 563,500	35 219,124	3,471%	
UADH	13 779	89 563,500	35 219,124	3,471%	1,531%
Titres OPCVM		195 126,413	193 129,257	19,033%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1 879	195 126,413	193 129,257	19,033%	0,132%
TOTAL PORTEFEUILLE TITRE		284 689,913	228 348,381	22,503%	

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêté au 31 Décembre 2017.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Décembre 2017, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des points cités ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Décembre 2017.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes:

1/ Comme indiqué dans la note aux états financiers n° 4-3, La société « **ATTIJARI PLACEMENTS SICAV** » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. Ainsi, l'Assemblée Générale Extraordinaire réuni le 20 Juin 2017, a décidé l'ouverture de la phase de liquidation de la société. En conséquence, la société n'est plus en situation de respect des ratios réglementaires.

2/ Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers **n°4-4** dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, la charge encourue par la société « **ATTIJARI PLACEMENT SICAV** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 5 264 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 30 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :

CMC – DFK International

Hichem AMOURI

BILAN
arrêté au 31/12/2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	216 404	448 487
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		216 404	448 487
b - Obligations et Valeurs assimilées		-	-
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		395 399	263 627
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	3-10	395 399	263 627
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		611 804	712 114
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	4 166	4 345
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	79 212	91 141
TOTAL PASSIF		83 378	95 486
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-4	533 238	610 930
CP 2 - Sommes distribuables	3-5	-4 813	5 698
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		-4 813	5 698
ACTIF NET		528 426	616 629
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		611 804	712 114

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Notes	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	-	14 242	-	110 034
a - Dividendes		-	14 242	-	94 985
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-	-	15 049
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	1 590	5 363	825	35 121
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 590	19 605	825	145 156
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	-2 262	-9 309	-2 439	-59 848
REVENU NET DES PLACEMENTS		-673	10 296	-1 614	85 307
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	-2 910	-15 109	-2 750	-15,126
RESULTAT D'EXPLOITATION		-3 582	-4 813	-4 363	70 181
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	-	-	-64 483
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-3 582	-4 813	-4 363	5 698
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-	-	64 483
* Variation des +/- values potentielles sur titres		23 237	28 361	66 426	-578 082
* +/- values réalisées sur cession des titres		-32 196	-104 301	5 065	374 722
* Frais de négociation de titres		-153	-1 752	-957	-19 309
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-12 695	-82 505	66 171	-152 488

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>				
<u>des opérations d'exploitation</u>				
a - Résultat d'exploitation	-3 582	-4 813	-4 363	70 181
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	23 237	28 361	66 426	-578 082
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-32 196	-104 301	5 065	374 722
d - Frais de négociation de titres	-153	-1 752	-957	-19 309
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-5 698	-	-54 160
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>				
a - Souscriptions	-	-	-	1 386
* Capital	-	-	-	1 392
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-10
* Régularisations des sommes distrib.	-	-	-	5
* Droits d'entrée	-	-	-	-
b - Rachats	-	-	-	-4 001 163
* Capital	-	-	-	-4 174 694
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	238 020
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	-64 489
* Droits de sortie	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-12 695	-88 203	66 171	-4 206 425
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a - En début de période	541 121	616 629	550 457	4 823 054
b - En fin de période	528 426	528 426	616 629	616 629
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a - En début de période	428	428	428	3 427
b - En fin de période	428	428	428	428
VALEUR LIQUIDATIVE	1 234,640	1 234,640	1 440,721	1 440,721
DIVIDENDE	-	13,313	-	15,804
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-2,35%	-13,38%	12,02%	3,49%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31/12/2017

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2017, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2017, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2017, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2- 4 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 216 404 Dinars contre 448 487 Dinars au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Coût d'acquisition	272 931	533 375
- Actions et droits rattachés	89 967	504 579
- Titres OPCVM	182 964	28 796
Plus ou moins-values potentielles	-56 527	-84 888
- Actions et droits rattachés	-54 563	-84 959
- Titres OPCVM	-1964	71
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées		-
Total	216 404	448 487

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres accusent un solde nul pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 :

Libellé	4ème Trimestre 2017	31/12/2017	4ème Trimestre 2016	31/12/2016
- Revenus des actions	-	6 768	-	86 933
- Revenus des Titres OPCVM	-	7 474	-	8 051
- Revenus des Obligations et des valeurs assimilées	-	-	-	15 049
Total	-	14 242	-	110 034

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017, à 1 590 Dinars contre 825 Dinars du 01/10/2016 au 31/12/2016, et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant.

Libellé	4ème Trimestre 2017	31/12/2017	4ème Trimestre 2016	31/12/2016
- Intérêts/ Compte courant	1590	5 363	825	15 303
- Intérêts / dépôt à terme	-	-	-	19 818
- Intérêts / certificat de dépôt	-	-	-	-
Total	1 590	5 363	825	35 121

3-4 Note sur le capital

Capital au 30/09/2017	
- Montant	542 351
- Nombre de titres	428
- Nombre d'actionnaires	12
Souscriptions réalisées	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets sur le capital	
- Variation des plus et moins-values potentielles sur titres	23 237
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-32 196
- Frais de négociation de titres	-153
Capital au 31/12/2017	
- Montant	533 238
- Nombre de titres	428
- Nombre d'actionnaires	12

3- 5 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
-Sommes distribuables de l'exercice	-4813	5 698
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-
Total	-4 813	5 698

3- 6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 4 166 Dinars contre 4 345 Dinars au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Gestionnaire	1584	1 710
- Dépositaire	2582	2 635
Total	4 166	4 345

3- 7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 79 212 Dinars contre un solde 91 141 Dinars au 31/12/2016, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	7 866	10 454
- Honoraires du Liquidateur	2 976	-
- Dividende à payer exercice 1995	67	67
- Dividende à payer exercice 1996	13 230	13 230
- Dividende à payer exercice 1997	3 828	3 828
- Dividende à payer exercice 1998	3 159	3 159
- Dividende à payer exercice 1999	3 585	3 585
- Dividende à payer exercice 2000	66	66
- Dividende à payer exercice 2001	69	69
- Dividende à payer exercice 2002	1 078	1 078
- Dividende à payer exercice 2003	633	633
- Dividende à payer exercice 2004	6 210	6 210
- Dividende à payer exercice 2005	851	851
- Dividende à payer exercice 2006	338	338
- Dividende à payer exercice 2007	3 375	3 375
- Dividende à payer exercice 2008	134	134
- Dividende à payer exercice 2009	133	133
- Dividende à payer exercice 2010	221	221
- Dividende à payer exercice 2011	157	157

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Dividende à payer exercice 2012	129	129
- Dividende à payer exercice 2013	172	172
- Dividende à payer exercice 2014	159	159
- Dividende à payer exercice 2015	111	111
- CMF à payer	46	50
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	16 402	28 254
- TCL à régulariser	13 477	13 477
- Etat Impôt à payer	740	1 201
Total	79 212	91 141

3- 8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017, à 2 262 Dinars contre 2 439 Dinars pour la même période en 2016, et se détaillent ainsi:

Libellé	4ème Trimestre 2017	31/12/2017	4ème Trimestre 2016	31/12/2016
- Rémunération du gestionnaire	1 588	6 538	1 713	42 036
- Rémunération du dépositaire	673	2 771	726	17 812
Total	2 262	9 309	2 439	59 848

3- 9 Note sur les autres charges

Les autres charges allant du 01/10/2017 au 31/12/2017, s'élèvent à 2 910 Dinars, contre 2 750 Dinars du 01/10/2016 au 31/12/2016, et se détaillent comme suit :

Libellé	4ème Trimestre 2017	31/12/2017	4ème Trimestre 2016	31/12/2016
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire (CAC)	1537	6100	2 514	10 000
- Honoraires du Liquidateur	-126*	2976	-	-
- Redevance CMF	136	555	145	3 562
- Autres charges	52	169	5	73
- Contribution conjoncturelle	1328	5264	-	-
- TCL	-18	45	86	1 491
Total	2 910	15 109	2 750	15 126

*suite au retraitement de l'abonnement de la charge du liquidateur sur la durée de son mandat (une année) au lieu de l'abonnement total de la charge sur l'exercice 2017.

3-10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 395 399 Dinars contre 263 627 Dinars au 31/12/2016, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Avoirs en banque	393 743	254 292
- Sommes à l'encaissement	261	8 706
- Sommes à régler	-212	-212
- Intérêts courus /compte courant	1606	841
Total	395 399	263 627

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « ATTIJARI GESTION». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI GESTION » au 31/12/2017, s'élève à 6 538 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI BANK ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI BANK » au 31/12/2017, s'élève à 2 771 Dinars TTC.

4- 3 Evénements significatif de l'exercice

La société « ATTIJARI PLACEMENT SICAV » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. L'assemblée Générale Extra Ordinaire tenue le 20 Juin 2017, a décidé l'ouverture de la phase de liquidation de la société et la nomination de Monsieur Aymen EL ABED en tant que liquidateur de la société.

4- 4 Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées. Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « ATTIJARI PLACEMENT SICAV » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité. En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 5 264 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été réglée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 31/12/2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/12/2017	%Actif	% Actif Net	%Capital Emis
Actions & Droits rattachés		89 967,065	35 403,614	5,787%	6,700%	
AIR LIQUIDE	1	216,989	89,000	0,015%	0,017%	0,00%
UADH	13 774	89 531,000	35 206,344	5,755%	6,662%	0,04%
DA1/12 AIRLI2014	1	20,106	8,000	0,001%	0,002%	0,00%
DA1/25AIRLI2015	1	9,280	3,700	0,001%	0,001%	0,00%
DA1/28AIRLI2016	1	8,000	3,400	0,001%	0,001%	0,00%
DA1/31AIRLI2017	1	7,000	2,670	0,000%	0,001%	0,00%
DA1/5AIRLIQUIDE2012	10	174,690	90,500	0,015%	0,017%	0,00%
TITRES OPCVM		182 964,160	181 000,863	29,585%	34,253%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1 761	182 964,160	181 000,863	29,585%	34,253%	0,13%
Total Général		272 931,225	216 404,477	35,372%	40,953%	

SICAV BH PLACEMENT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 Janvier 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV BH PLACEMENTS» pour la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **4 557 228**, un actif net de D : **4 302 177** et un bénéfice de la période de D : **34 496**.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société « SICAV BH PLACEMENT » arrêtés au 31 Décembre 2017, conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Les emplois en valeurs mobilières enregistrent au 31 décembre 2017, 80,38% du total actif dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en actions « SICAV BHO » représentent à la clôture de la période 5,28% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 25 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :

PROAUDIT

Tarak ZAHAF

BILAN
au 31 Décembre 2017
(unité : TND)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	3 663 077	2 162 605
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 016 192	936 951
b- Obligations et valeurs assimilées		2 646 885	1 225 654
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		893 604	1 459 508
a- Disponibilités		893 604	1 459 508
AC 3 - Créances d'exploitation		548	548
a- Autres créances d'exploitation		548	548
TOTAL ACTIF		4 557 228	3 622 661
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 2	5 213	4 984
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 3	249 837	248 475
TOTAL PASSIF		255 051	253 459
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	3 - 4	4 117 772	3 301 948
CP- 2 Sommes distribuables		184 405	67 254
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		94	71
b- Sommes distribuables de l'exercice	3 - 5	184 311	67 183
TOTAL ACTIF NET		4 302 177	3 369 202
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 557 228	3 622 661

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 Décembre 2017
(Unité en TND)

		Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	30 020	185 175	8 026	90 020
a- Dividendes		-	94 440	0	59 926
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		30 020	90 735	8 026	30 094
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	1 552	6 347	4 972	15 597
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		31 571	191 522	12 998	105 617
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	4 331	16 612	4 098	16 215
REVENU NET DES PLACEMENTS		27 241	174 909	8 900	89 402
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	6 009	26 278	5 760	21 742
RESULTAT D'EXPLOITATION		21 231	148 632	3 140	67 660
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		35 795	35 679	-450	-477
Sommes distribuables de la période		57 026	184 311	2 690	67 183
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-35 795	-35 679	450	477
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		8 254	19 857	72 022	-68 952
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		5 010	-21 353	50 021	103 832
* Frais de négociation des titres		-	-	-930	-5 943
RESULTAT NET DE LA PERIODE		34 496	147 136	124 254	96 597

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 Décembre 2017
(Unité en TND)

	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>				
a- Résultat d'exploitation	21 231	148 632	3 140	67 660
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	8 254	19 857	72 022	-68 952
c- +/- values réalisées sur cession de titres	5 010	-21 353	50 021	103 832
d- Frais de négociation des titres	-	-	-930	-5 943
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	67 176	-	84 380
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>				
a- Souscriptions	850 006	868 230	-	10 282
* Capital	2 837 800	2 900 100	-	35 800
* Régularisation des sommes non distribuables	-2 023 722	-2 068 058	-	-25 529
* Régularisation des sommes distribuables	35 928	36 188	-	11
b- Rachats	2 829	15 214	22 536	63 315
* Capital	9 400	51 800	76 600	214 600
* Régularisation des sommes non distribuables	-6 686	-37 078	-54 515	-152 762
* Régularisation des sommes distribuables	115	492	451	1 476
VARIATION DE L'ACTIF NET	881 673	932 975	101 717	-40 816
AN 4 - Actif net				
a- En début de période	3 420 504	3 369 202	3 267 485	3 410 018
b- En fin de période	4 302 177	4 302 177	3 369 202	3 369 202
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	115 034	114 835	115 601	116 623
b- En fin de période	143 318	143 318	114 835	114 835
VALEUR LIQUIDATIVE	30,018	30,018	29,340	29,340
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,79%	4,31%	15,13%	2,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2017 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements, en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « *somme non distribuable* ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2017, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2017.

2-3 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiées en Décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société « SICAV BHP » figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-4 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2017	% actif	% actif net	Note / garantie
Actions :	215 709	1 016 628,130	788 962,040	17,31%	18,34%	
BNA	19 000	219 202,781	222 794,000	4,89%	5,18%	
HEXABYTE NS 2012	6 000	47 095,410	31 260,000	0,69%	0,73%	
MODERN LEASING	118 509	563 178,097	445 593,840	9,78%	10,36%	
NEW BODY LINE	2 200	15 276,161	10 914,200	0,24%	0,25%	
SOMOCER	70 000	171 875,681	78 400,000	1,72%	1,82%	
Obligations :	32 932	2 584 382,234	2 646 884,579	58,08%	61,52%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	233 219,616	235 893,946	5,18%	5,48%	
BH 2009	5 000	269 003,333	269 034,581	5,90%	6,25%	
CHO2009	1 000	25 000,000	25 136,069	0,55%	0,58%	BIAT
EMPRUNT NATIONAL 2014 5,95%(A)	1 432	7 159,285	7 365,654	0,16%	0,17%	
BTE 2016 7 ANS CATG B	3 000	300 000,000	316 928,548	6,95%	7,37%	
UIB SUBORDONNE 2016	3 000	300 000,000	317 516,712	6,97%	7,38%	
BNA SUBORDONNE 2017-1	1 000	100 000,000	103 640,548	2,27%	2,41%	
TL 2017-1	3 000	300 000,000	310 667,836	6,82%	7,22%	BBB+
CIL 2017-1	2 000	200 000,000	206 263,233	4,53%	4,79%	BBB-
ATL SUB 2017	3 000	300 000,000	303 999,781	6,67%	7,07%	BB
HL 2017-3	3 000	300 000,000	300 325,479	6,59%	6,98%	BB
ATB SUB 2017	2 500	250 000,000	250 112,192	5,49%	5,81%	
Titres OPCVM :	2 208	224 853,888	227 225,280	4,99%	5,28%	
SICAV-BHO	2 208	224 853,888	227 225,280	4,99%	5,28%	
Droits :	24	7,044	4,890	0,00%	0,00%	
DA AMS	7	2,394	0,070	0,00%	0,00%	
STPIL DA 1/32 180615	16	4,640	4,800	0,00%	0,00%	
TREDS1/3180515	1	0,010	0,020	0,00%	0,00%	
Total Général		3 825 871,296	3 663 076,789	80,38%	85,14%	

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **5 213** dinars au 31-12-2017 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.17	31.12.16
Rémunération du gestionnaire à payer	4 033	3 804
Rémunération du dépositaire à payer	1 180	1 180
Total	5 213	4 984

3-3 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à **249 837** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.17	31.12.16
Jetons de présence	4 412	4 408
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	331	286
Etat retenues à la source	52	26
Honoraires CAC à payer	19 247	18 808
Rémunération du Directeur Général	150	150
TCL à payer	866	17
Autres créditeurs	5 103	5 103
Total	249 837	248 475

3-4 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2017 au 31-12-2017 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016	
Montant	3 301 948
Nombre de titres	114 835
Nombre d'actionnaires	166
Souscriptions réalisées	
Montant	833 890
Nombre de titres émis	29 001
Rachats effectués	
Montant	-14 894
Nombre de titres rachetés	-518
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	19 857
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	-21 353
Frais de négociation de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	-1 676
Capital au 31-12-2017	
Montant	4 117 772
Nombre de titres	143 318
Nombre d'actionnaires	161

3-5 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2017 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur	67 660	-477	67 183
Exercice 2017	148 632	35 679	184 311

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Octobre 2017 au 31 Décembre 2017 la somme de **30 020** dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	Période du			
	01/10/2017 au 31/12/2017	01/01/2017 au 31/12//2017	01/10/2016 au 31/12/2016	01/01/2016 au 31/12//2016
Dividendes	-	94 440	-	59 926
Revenus des obligations & valeurs assimilées	30 020	90 735	8 026	30 094
Total	30 020	185 175	8 026	90 020

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Octobre 2017 au 31 Décembre 2017 la somme de **1 552** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du			
	01/10/2017 au 31/12/2017	01/01/2017 au 31/12//2017	01/10/2016 au 31/12/2016	01/01/2016 au 31/12//2016
Intérêts (*)	1 552	6 347	4 972	15 597
Total	1 552	6 347	4 972	15 597

(*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH.

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Octobre 2017 au 31 Décembre 2017 à **4 331** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du			
	01/10/2017 au 31/12/2017	01/01/2017 au 31/12//2017	01/10/2016 au 31/12/2016	01/01/2016 au 31/12//2016
Rémunération du gestionnaire	4 033	15 432	3 804	15 035
Rémunération du dépositaire	297	1 180	294	1 180
Total	4 331	16 612	4 098	16 215

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Octobre 2017 au 31 Décembre 2017 à **6 009** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du			
	01/10/2017 au 31/12/2017	01/01/2017 au 31/12/2017	01/10/2016 au 31/12/2016	01/01/2016 au 31/12/2016
Redevances CMF	896	3 429	845	3 341
Honoraires commissaires aux comptes	2 346	9 573	2 584	10 281
Jetons de présence	860	4 407	1 748	5 685
Rémunération du DG	524	2 118	529	2 118
TCL	105	1 627	53	284
Autres charges	-	50	-	34
Contribution conjoncturelle *	1 279	5 074	-	-
Total	6 009	26 278	5 760	21 742

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV « BH PLACEMENTS » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 5 074, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

5- Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net moyen soit : $4\,331 / 4\,302\,177 = 0,10\%$
- Autres charges / actif net moyen soit : $6\,009 / 4\,302\,177 = 0,14\%$

6-Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :
 - ❖ de conserver les titres et les fonds de la société.
 - ❖ d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1 000 DT (H.T) par an.